



Questions-réponses sur la vaccination

Pourquoi devrais-je me faire vacciner contre le coronavirus SRAS-CoV-2 ?

Le COVID-19 est une maladie grave qui peut entraîner des infections sévères et même la mort. Certains patients continuent de souffrir de symptômes tels que l'épuisement, l'essoufflement ou la perte de l'odorat et du goût longtemps après leur infection (COVID long). Les personnes qui contractent le COVID-19 peuvent, même sans en être conscients, infecter leurs amis, leurs collègues et les membres de leur famille. La meilleure protection contre l'infection par le COVID est la vaccination. Les personnes qui se font vacciner se protègent et apportent une contribution importante à la lutte commune contre le coronavirus.

Est-il possible de proposer la vaccination à tous les citoyens en Allemagne pendant l'été ?

Oui. À partir du mois de juin, toute personne qui le souhaite pourra prendre un rendez-vous pour se faire vacciner, quel que soit son âge, ses antécédents médicaux ou sa profession. Selon l'état actuel des connaissances, la vaccination peut être proposée à tous les Allemands pendant l'été.

Suis-je obligé de me faire vacciner ?

Non. La vaccination est volontaire. Cependant, la vaccination est la meilleure protection contre le coronavirus. La vaccination constitue également une contribution importante à la lutte commune contre le virus.

Les vaccins contre la COVID-19 sont-ils sûrs ?

Tous les vaccins approuvés en Europe par l'Agence européenne des médicaments (EMA) sont sûrs et efficaces. Des études approfondies sur la tolérance, la sécurité et l'efficacité des vaccins ont été réalisées avant l'approbation.

Quels effets secondaires peuvent se présenter après une vaccination ?

Comme pour toute vaccination, des réactions et des effets secondaires peuvent survenir après la vaccination contre la COVID-19. Ils surviennent généralement peu après la vaccination et durent quelques jours. Le plus souvent, il y a une douleur au niveau du site d'injection, sur le bras. De nombreuses personnes sont fatiguées après une vaccination, ont des maux de tête ou une légère fièvre.

Quand puis-je prendre rendez-vous pour me faire vacciner ?

Le 7 juin marque la fin de la priorisation de la vaccination, ce qui permet à chacun de se faire vacciner, quel que soit son âge, ses antécédents médicaux ou sa profession. Vous pouvez prendre rendez-vous avec votre médecin généraliste ou votre cabinet spécialisé. Vous pouvez également vous faire vacciner par le médecin du travail de votre entreprise. L'attribution de votre date de vaccination dépend de la disponibilité des vaccins.

Devrais-je payer quelque chose pour me faire vacciner ?

La vaccination est gratuite pour les citoyens, quel que soit leur statut d'assurance.

La vaccination est-elle privilégiée dans certaines régions ?

Oui. Le ministère de la Santé a mis à disposition des quantités supplémentaires de vaccin pour certaines régions où l'incidence est particulièrement élevée et où la densité urbaine est élevée. Dans ces villes et municipalités, des vaccinations dites « de quartier » sont effectuées. Veuillez vous renseigner auprès des autorités locales pour connaître les procédures exactes.

Les femmes enceintes peuvent-elles se faire vacciner ?

Les femmes enceintes peuvent consulter leur gynécologue pour déterminer si elles doivent se faire vacciner.

La vaccination provoque-t-elle l'infertilité chez les femmes ?

Avant d'être approuvés, les vaccins ont fait l'objet de tests approfondis. Il n'y a aucune preuve que les femmes risquent de devenir stériles à cause de la vaccination.

Des rumeurs circulaient sur les réseaux sociaux qu'un vaccin contre le coronavirus pourrait rendre les gens infertiles parce que les protéines Spike du coronavirus et la protéine Syncytin-1, qui est responsable de la formation du placenta, sont similaires. Il en a été conclu que, si après la vaccination, le corps de la personne vaccinée forme des anticorps contre la protéine Spike du coronavirus, ceux-ci sont également dirigés contre la protéine Syncytin-1 et empêchent ainsi la formation d'un placenta. Cependant, la similitude entre les deux protéines étant minime, une réactivité croisée du vaccin COVID-19 peut être exclue.

Le vaccin contre le coronavirus peut-il provoquer des maladies comme le cancer ?

Non, il n'y a aucun élément pouvant laisser penser cela.

Est-il vrai que les vaccins contiennent des puces électroniques ?

Ces assumptions sont des mythes des théories du complot et non des faits. Cette affirmation n'est pas vraie. La recherche sur les vaccins contre la COVID-19 est menée par des scientifiques indépendants. Leur objectif est de développer un bon vaccin protecteur contre la COVID-19.

Quelles conditions préexistantes peuvent m'empêcher de me faire vacciner ?

À ce jour, il n'y a pas de restrictions particulières connues en raison de conditions préexistantes, en dehors des recommandations / restrictions habituelles pour les autres vaccinations.

Comme pour les autres vaccins, vous ne devez pas être très malade, par exemple, vous ne devez pas avoir une fièvre supérieure à 38,5 °C. En cas d'allergie aux composants des vaccins, un autre vaccin doit être utilisé si nécessaire. C'est le sujet de la discussion explicative qui précède la vaccination.

Des cas de variants mutés du coronavirus sont également apparus en Allemagne. Les vaccins protègent-ils également contre cet agent pathogène muté ?

L'efficacité contre les mutations, et donc la protection, sont continuellement étudiées.

Jusqu'à présent, rien ne prouve que les vaccins approuvés ne protègent pas également contre les formes graves des nouvelles mutations.

Quand le coronavirus SRAS-CoV-2 sera-t-il vaincu ?

Le coronavirus sera présent dans nos vies pendant un certain temps encore. Si un nombre suffisant de personnes sont entièrement vaccinées, il est très probable que nous pourrions vivre avec le virus comme nous le faisons avec d'autres maladies virales pour lesquelles il existe des vaccins.

Si j'ai moins de 60 ans, puis-je quand même me faire vacciner avec le vaccin contre la COVID-19 d'AstraZeneca ?

L'utilisation du vaccin d'AstraZeneca en dessous de la limite d'âge de 60 ans reste en principe possible après information médicale et avec acceptation individuelle du risque par la personne à vacciner.

Si j'ai moins de 60 ans, puis-je quand même me faire vacciner avec le vaccin contre la COVID-19 de Johnson&Johnson ?

L'utilisation du vaccin Johnson&Johnson en dessous de la limite d'âge de 60 ans reste en principe possible après information médicale et avec acceptation individuelle du risque par la personne à vacciner.

Restez informé - restez en bonne santé !

Plus d'informations : www.impfen.nrw